CONFERENCE SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES A L'UNIVERSITE – WEPS

Résumé long

(Pour un compte-rendu détaillé de la conférence, se référer à sa retranscription complète)

Dans un contexte de mise en lumière récente de l'ampleur des violences sexistes et sexuelles¹ (VSS) dans le milieu universitaire, le WEPS (Women in Economics Paris Saclay)² a organisé le 16 mai 2023 une conférence sur les VSS dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), qui s'est tenue à l'ENSAE Paris avec le soutien du CREST. La discussion s'est divisée en deux parties : i) la mesure des VSS dans l'ESR et les dynamiques propres au contexte académique et ii) les moyens d'action et solutions pour lutter contre ces violences.

Les intervenantes, des expertes dans le domaine, comprenaient Viviane ALBENGA, sociologue à l'Université Bordeaux-Montaigne; Armelle ANDRO, démographe, professeure à l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et responsable scientifique de la direction de la santé publique de la Ville de Paris; Farah DERUELLE, doctorante en sociologie à l'Université de Toulouse II Jean Jaurès; et une militante du CLASCHES (Collectif de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur).

La première partie de la discussion a abordé les défis relatifs à la mesure des VSS dans l'ESR en France. Peu d'enquêtes officielles et scientifiques existent sur ce sujet. L'enquête VIRAGE (Violence et rapports de genre) réalisée par l'Ined en 2015 a commencé à combler ce vide en révélant une prévalence significative des VSS parmi les étudiant es, mais sans fournir de statistiques spécifiques pour les enseignants-chercheurs et le personnel administratif. Les intervenantes ont souligné le caractère complexe de la mesure de ces violences dans les enquêtes par questionnaire, dépendant de la capacité des personnes interrogées à les identifier et à les révéler.

La perception des VSS dans le milieu universitaire est un point clé pour comprendre leur dynamique. Il existe souvent une sorte de déni collectif, alimenté par le sentiment d'être un milieu plus éduqué et éclairé que la moyenne. Les cas de VSS sont souvent perçus comme des anomalies, ce qui entrave la lutte contre ces violences. Le développement de la compétition a été identifié comme un facteur favorisant les VSS en tant qu'outil de domination. En outre, l'impunité règne aux deux bouts de la chaîne : aussi bien pour les mandarins qui bénéficient de leur position de pouvoir que pour les personnels précaires qui changent régulièrement d'institution et peuvent ainsi fuir les procédures. Les structures informelles et la précarisation de l'emploi dans l'ESR créent un environnement où les comportements inappropriés peuvent prospérer sans conséquence.

La discussion a également abordé le rôle de l'approche qualitative, en particulier les entretiens, dans la compréhension des VSS. Les entretiens permettent de mieux dénicher et décrire les zones de flou qui échappent au contrôle de l'institution et aux approches quantitatives, complétant ainsi les enquêtes par questionnaire. Cette approche a par exemple mis en lumière le fait que des espaces tels que les colloques universitaires, qui brouillent les frontières entre les moments formels et informels, professionnels et personnels, peuvent être propices aux VSS. Cette ambivalence des interactions a été mise en évidence comme un défi supplémentaire pour identifier et lutter contre les VSS dans l'ESR.

Enfin, la discussion a évoqué l'influence de l'évolution des normes sociales et du mouvement #MeToo sur l'identification des VSS, notamment chez les étudiant·e·s. Les témoignages et la visibilité accrue ont aidé les individus à reconnaître les violences et à prendre des mesures pour s'y opposer. Cependant, le tabou entourant les VSS dans l'ESR persiste, et les victimes hésitent souvent à dénoncer en raison des conséquences potentielles

¹ Les violences sexistes et sexuelles interviennent quand une personne impose à quelqu'un·e d'autre un propos ou un comportement à caractère sexuel, et que cela porte atteinte au droit de la personne, à sa dignité, à son intégrité physique ou psychologique.

² Association regroupant des femmes économistes, ayant pour objectif de créer un réseau régional à Paris et à Saclay pour lutter contre les inégalités de genre dans le domaine de l'économie.

sur leur carrière académique, rendant difficile l'action contre ces violences. L'ampleur des conséquences des VSS sur la carrière et la santé des victimes reste par ailleurs peu étudiée, bien que des exemples aient été donnés de victimes confrontées à des obstacles majeurs, tels que l'arrêt de thèses, la perte de soutien financier, et la manipulation de réseaux professionnels pour nuire aux victimes.

En conclusion, la discussion a souligné l'importance de mesurer les VSS et de comprendre les leviers sur lesquels s'appuient les auteurs de ces violences dans le milieu universitaire pour lutter efficacement contre ces violences et créer un environnement académique sûr et équitable.

Dans la deuxième partie de la conférence sur les moyens d'action contre les VSS dans l'ESR, plusieurs points clés ont été abordés :

- 1. **Prise en charge des victimes par le CLASCHES**: Le collectif CLASCHES intervient lorsque des victimes de VSS dans l'ESR les contactent. Ils créent des binômes de bénévoles pour comprendre les situations et les besoins des victimes, en veillant à répondre à leurs attentes. A noter toutefois que CLASCHES n'offre pas de soutien juridique ni psychologique.
- 2. **Obstacles à la prise en charge des VSS par les établissements**: Les établissements d'enseignement supérieur rencontrent de nombreux obstacles pour traiter efficacement les cas de VSS, notamment des cellules d'écoute mal organisées, des retards dans les procédures disciplinaires et le manque d'ambition des politiques de lutte contre les VSS. La gestion interne des établissements en réponse aux dénonciations a été critiquée pour sa lenteur et son insuffisance, ce qui met souvent les victimes en position de vulnérabilité.
- 3. **Limites du droit disciplinaire**: Le droit disciplinaire présente des limites dans la lutte contre les VSS, notamment en raison de la méconnaissance du vocabulaire et des procédures, de son opacité, de son principe de jugement par les pairs, et de la dépossession des victimes de tout statut dans ces procédures, ce qui rend tout recours impossible. A noter que le droit disciplinaire ne permet de condamner les mis en cause qu'au titre d'un manquement à l'éthique professionnelle.
- 4. **Initiatives étudiantes**: Les étudiant·e·s se mobilisent pour pallier les lacunes institutionnelles en matière de lutte contre les VSS. Iels créent des collectifs, utilisent les réseaux sociaux pour partager des expériences et des informations, et fournissent un soutien mutuel pour éviter les secondes violences causées par une institution qui prendrait mal en charge une dénonciation.
- 5. **Rôle des médias et bruits de couloir**: La médiatisation des cas de VSS a joué un rôle crucial en mettant en lumière les problèmes, en luttant contre l'omerta et en exerçant une pression sur les établissements pour prendre des mesures plus efficaces. En raison du tabou entourant les VSS dans l'ESR et des réponses inadéquates des établissements, une solution pratiquée de fait consiste à utiliser le bouche à oreilles pour avertir discrètement des victimes potentielles de comportements inappropriés d'agresseurs. Cependant, cela soulève des préoccupations quant à l'efficacité de cette approche qui peut contribuer à maintenir les inégalités de pouvoir. C'est un outil pratique faute de mieux, dont on ne peut se satisfaire.
- 6. **Prise en charge des victimes**: Il est essentiel de prendre en charge les victimes sur le long terme, en veillant à ce qu'elles puissent continuer leurs études et carrière sans subir de préjudice. Cela implique de fournir un soutien psychologique et juridique, ainsi que de garantir leur sécurité. Il a été souligné qu'une réaction rapide et des mesures de protection sont essentielles pour soutenir les victimes et les témoins. Pour pallier l'absence de protection institutionnelle, des mécanismes de soutien collectif pour contraindre les agresseurs à quitter les événements où les victimes interviennent peuvent être des stratégies efficaces.
- 7. **Harmonisation des dispositifs institutionnels** : Il est nécessaire d'harmoniser les dispositifs de signalement et de prise en charge des VSS dans les établissements pour assurer une approche cohérente et efficace.

Ces points mettent en lumière la complexité de la lutte contre les VSS dans le domaine de l'ESR et la nécessité de combiner des efforts institutionnels et individuels pour faire progresser la prévention et la prise en charge des victimes.